

COMPT E - R E N D U S O M M A I R E D E L A S E A N C E
D U C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E D U
J E U D I 2 9 M A I 2 0 0 8 A 2 0 H 0 0

Le conseil de la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES.

PRESIDENT : Monsieur M. François de MAZIERES.

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, , M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES(pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL , M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Ludovic JAMET) M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. François de MAZIERES
M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles CURTI

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 22 mai 2008

Date d'affichage de la convocation : 22 mai 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

N° de l'ordre du jour :

2008.05.01 : Vote du compte administratif 2007

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

Le président s'étant retiré au moment du vote,

le conseil communautaire, sous la présidence de M. Jean-Jacques LASSERRE
1er vice-Président,

1. prend acte de la note de présentation du compte administratif 2007
2. arrête les résultats définitifs de l'exercice 2007 en conformité avec le compte de gestion
3. vote par chapitre le compte administratif 2007 de la communauté de communes, conformément aux éléments ci-contre et tel que présenté dans le tableau annexé :

Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Dépenses	Recettes
fonctionnement	19.373.737,77 €	20.339.011,13 €
Investissement	3.230.579,85 €	3.283.679,38 €

Résultats reportés de l'exercice antérieur	Dépenses	Recettes
fonctionnement		5.177.148,30 €
Investissement		261.273,82 €

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
investissement	2.956.312,57 €	2.472.500,00 €

1. dit que la balance générale du CA 2007 présente un excédent de la section de fonctionnement (résultat de clôture) de **6.142.421,66 €** et un résultat d'investissement de **314.373,35 €**, lesquels ont été en totalité intégrés dans l'équilibre du budget primitif 2008, tel que décrit ci-dessous :

Résultats de clôture définitifs 2007 :

Fonctionnement :	6 142 421,66 €
Investissement :	314 373,35 €

5. reconnaît la sincérité des restes à réaliser et dit que les sommes ont été reprises dans l'équilibre du budget primitif 2008

.../...

Tableau annexé

Compte administratif 2007 de la Communauté de Communes Versailles Grand Parc

	Dépenses			Recettes		
	Budget 2007 (dont reports)	CA 2007 (définitif)	% réalisé	Budget 2007 (dont reports)	CA 2007 (définitif)	% réalisé
DEPENSES						
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 366 137,71 €	15 688 971,86 €	95,9%	- €	6 834,93 €	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 798 319,82 €	1 593 595,74 €	88,7%	1 561 296,05 €	1 109 043,24 €	71,0%
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	2 678 252,56 €	1 461 237,10 €	54,6%	15 335 897,27 €	15 365 248,00 €	100,2%
66 CHARGES FINANCIERES	- €	- €	n.s.	3 253 983,00 €	2 973 725,62 €	91,4%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 900 800,00 €	384 728,98 €	13,3%	12 000,00 €	16 977,51 €	141,5%
022 DEPENSES IMPREVUES	276 563,08 €	- €		2 885 000,00 €	0,68 €	n.s.
Total des dépenses réelles de fonctionnement	24 017 879,77 €	18 128 535,38 €	75,6%	23 048 176,32 €	20 339 011,13 €	88,2%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 962 057,45 €	- €	0,0%	- €	- €	
042 OPERATIONS D'ORDRE	245 400,00 €	245 204,39 €	99,9%	5 177 148,30 €	5 177 148,30 €	100,0%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 207 457,45 €	245 204,39 €	5,8%	5 177 148,30 €	5 177 148,30 €	100,0%
Total Fonctionnement	28 225 324,62 €	18 373 739,77 €	65,1%	28 225 324,62 €	25 516 159,43 €	90,4%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	259 667,01 €	120 891,71 €	46,6%	126 000,00 €	- €	0,0%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 426 739,00 €	60 000,00 €	1,8%	2 472 500,00 €	2 472 500,00 €	100,0%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 322 480,87 €	2 988 389,56 €	89,9%	10 200,00 €	- €	0,0%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €		- €	9 474,99 €	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 538,59 €	61 298,58 €	89,4%	- €	- €	
Total des dépenses réelles d'investissement	7 077 425,27 €	3 230 579,85 €	45,6%	2 568 700,00 €	3 038 474,99 €	116,5%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 962 051,45 €	- €	0,0%	3 962 051,45 €	- €	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	245 400,00 €	245 204,39 €	99,9%	4 207 457,45 €	245 204,39 €	5,8%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 077 425,27 €	3 230 579,85 €	45,6%	7 077 425,27 €	3 544 953,20 €	50,1%
Total Investissement	7 077 425,27 €	3 230 579,85 €	45,6%	7 077 425,27 €	3 544 953,20 €	50,1%
Total Recettes						
001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	- €	- €		2 472 500,00 €	2 472 500,00 €	100,0%
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	- €	- €		2 472 500,00 €	2 472 500,00 €	100,0%
013 ATTEUILLATIONS DE CHARGES	- €	- €		- €	- €	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	- €	- €		6 834,93 €	6 834,93 €	
73 IMPOTS ET TAXES	- €	- €		1 109 043,24 €	1 109 043,24 €	
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	- €	- €		15 365 248,00 €	15 365 248,00 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	- €		2 973 725,62 €	2 973 725,62 €	
76 PRODUITS FINANCIERS	- €	- €		16 977,51 €	16 977,51 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €		0,68 €	0,68 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	23 048 176,32 €	20 339 011,13 €	88,2%	23 048 176,32 €	20 339 011,13 €	88,2%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 177 148,30 €	5 177 148,30 €	100,0%	5 177 148,30 €	5 177 148,30 €	100,0%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	- €		126 000,00 €	126 000,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- €	- €		3 028 000,00 €	3 028 000,00 €	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €		2 472 500,00 €	2 472 500,00 €	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €		10 200,00 €	10 200,00 €	
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	- €		- €	9 474,99 €	
Total des recettes réelles d'investissement	2 568 700,00 €	3 038 474,99 €	116,5%	2 568 700,00 €	3 038 474,99 €	116,5%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 962 051,45 €	- €	0,0%	3 962 051,45 €	- €	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	245 400,00 €	245 204,39 €	99,9%	245 400,00 €	245 204,39 €	
Total des recettes d'ordre d'investissement	4 207 451,45 €	245 204,39 €	5,8%	4 207 451,45 €	245 204,39 €	5,8%
001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 472 500,00 €	2 472 500,00 €	100,0%	2 472 500,00 €	2 472 500,00 €	100,0%

2008.05.02 : Approbation du compte de gestion 2007

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

1. prend acte de l'ensemble des réalisations constatées à la clôture de l'exercice 2007
2. déclare que les états de réalisation des crédits figurant au compte de gestion 2007 de la communauté de communes, visés par le comptable et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2008.05.03 : Droit à la formation des élus

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) confirme la nécessité de former ses membres élus pour faciliter l'exercice de leur responsabilité ;
- 2) dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget formation de la communauté de communes Versailles Grand Parc.

Nature 6535 : « formation ».

2008.05.04 : Prise en charge des frais de déplacement des élus

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) conformément aux dispositions de l'article L. 5211-13 du code général des collectivités territoriales, dit que les conseillers communautaires sont remboursés des frais de déplacement pour les réunions du conseil communautaire, du bureau, des commissions instituées par une délibération du conseil communautaire, des comités consultatifs sur toute affaire d'intérêt intercommunal relevant de la compétence de la collectivité et les réunions des organes délibérant ou des bureaux des organismes où le conseiller représente son établissement.
- 2) Ce remboursement est à la charge de l'instance qui organise la réunion,
- 3) dit que les crédits seront inscrits au budget de la ville :
 - Fonction 020 - Administration générale de la collectivité ;
 - Sous Fonction 0 21 Assemblée locale ;
 - Nature 6532 - Frais de missions.

2008.05.05 : Cumul des indemnités horaires pour travaux supplémentaires avec l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents de catégorie B.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) instaure l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour l'ensemble des agents communautaires relevant des cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale dans le cadre des possibilités offertes par la réglementation en vigueur ;
- 2) dit que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pourront être cumulées avec l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents pouvant y prétendre ;
- 3) dit que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pourront être versées aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public, à temps complet ou incomplet ;
- 4) dit que le versement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement ;
- 5) dit que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire ;
- 6) dit que les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1^{er} mai 2008 ;

7) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc (nature 64118 - Personnel titulaire, autres indemnités et nature 64131 - Personnel non titulaire, rémunérations).

N° de l'ordre du jour :

2008.05.06 : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes Versailles Grand Parc à Mov'eo et au Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Désigne M. Gilles PANCHER, comme représentant titulaire de la communauté de communes de Versailles Grand Parc à Mov'eo et M. Patrick CONFETTI comme son représentant suppléant.
- 2) Désigne M. Patrick CONFETTI, comme représentant titulaire de la communauté de communes de Versailles Grand Parc au Centre de ressources mobilité et handicap et M. Gilles PANCHER comme son représentant suppléant.

N° de l'ordre du jour :

2008.05.07 : Demande de subvention au Conseil général sur des lignes de transport déficitaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Décide de solliciter le Conseil général des Yvelines pour l'attribution de subventions pour les lignes n°039-262-001, 039-362-002, 356-056-031 et 027-141-001.

2008.05.08 : Election des représentants de la communauté de communes Versailles Grand Parc aux organismes extérieurs relevant de la compétence de l'aménagement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Désigne M. Thierry VOITELLIER comme représentant titulaire et M. Bernard DEBAIN en tant que représentant suppléant de la communauté de communes à l'assemblée générale Groupement des Autorités Responsables de Transport.
- 2) Désigne M. Jean-François PEUMERY comme représentant de Versailles Grand Parc au conseil d'administration de l'agence départementale d'information sur le logement des Yvelines,
- 3) Désigne M. Jean-François PEUMERY comme représentant titulaire et Claude VUILLIET comme représentant suppléant de Versailles Grand Parc au conseil d'administration de la SOGEMAC,
- 4) Désigne François de MAZIERES comme représentant permanent à l'assemblée générale et au conseil d'administration du futur groupement d'intérêt public de l'opération d'intérêt national « Massy - Saclay - Palaiseau - Versailles - Saint-Quentin », et M. Jean-Jacques LASSERRE comme son représentant suppléant, ainsi que M. Hervé HOCQUARD comme second représentant permanent à l'assemblée générale et au conseil d'administration et M. Philippe NOYER comme son représentant suppléant.

2008.05.09 : Harmonisation des échéances des marchés de mise à disposition de bacs

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Approuve les termes de l'avenant n° 5 relatif à la prolongation jusqu'au 31 août 2008 du marché de location maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères sur la commune de Versailles avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains (marché n° 812 12)
- 2) Approuve les termes de l'avenant n° 3 relatif à la prolongation jusqu'au 31 août 2008 du marché de location maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères sur

neuf communes de Versailles Grand Parc avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains (marché n° 812.50)

- 3) Approuve les termes de l'avenant n°3 fixant au 31 août 2008 l'échéance des prestations de mise à disposition de bacs pour la collecte des déchets ménagers sur Jouy-en-Josas avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains (marché n° 812 20)
- 4) Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant
- 5) Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 6135 « Locations mobilières ».

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles